

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le jeudi 1^{er} août 2024 à 17 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et les conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Raymond Saint-Aubin et monsieur Daniel Beaudoin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats d'ouverture des soumissions – Approvisionnement en matériaux granulaires sable d'hiver et gravier naturel 2024 – Dossier # TP-202407-061.
4. Mandats pour appels d'offres – Divers travaux routiers.
5. Demande d'extension de délai – Projet Corridor Lac-Masson – Programme TAPU.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 5 membres.

9933-08-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

9934-08-2024

3. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES GRANULAIRES SABLE D'HIVER ET GRAVIER NATUREL 2024 – DOSSIER # TP-202407-061.

ATTENDU le second appel d'offres # TP-202407-061 publié sur le site du système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 10 juillet 2024 et dans l'édition du 10 juillet 2024 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour la fourniture de sable d'hiver et de gravier naturel pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2024-2025 jusqu'au 30 juin 2025 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 30 juillet 2024 à 15 h de Carrière Miller 2015/9328-5799 Qc inc. et de Uniroc Inc. représentées aux tableaux suivants, après validation des calculs :

Gravier naturel 0 – 20 mm (500 tonnes)

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
Carrière Miller 2015/9328-5799 Qc inc.	13 590.00\$	15 625.10 \$
Uniroc inc.	24 340.00 \$	27 984.92 \$

*** incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission**

Sable d'hiver (10000 tonnes)

Soumissionnaires	Prix soumis total avant taxes *	Prix soumis total avec taxes *
Carrière Miller 2015/9328-5799 Qc inc.	216 300.00 \$	248 690.93 \$
Uniroc inc.	446 800.00 \$	513 708.30 \$

*** incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission**

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., en faveur de la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse pour la Ville pour chacun des matériaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Carrière Miller 2015/9328-5799 Qc inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme et le plus avantageux, le tout avec les taxes applicables et lui attribue le contrat sur commandes pour les matières granulaires suivantes :

- Sable d'hiver (21.63 \$/tm),
- Gravier naturel (27.18 \$/tm)

en provenance du banc sis au 933, route de la Montagne d'argent, La Conception, le tout conformément au devis # TP-202407-061.

QUE ces dépenses soient imputées en temps et lieu aux postes budgétaires # 02-32000-621 (88 %) et # 62-32000-621 (12 %).

9935-08-2024

4. MANDATS POUR APPELS D'OFFRES – DIVERS TRAVAUX ROUTIERS.

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-078 tel que rédigé FNX Innov en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la réfection d'un tronçon de la rue du Lac-Marier sur une longueur de plus ou moins 905 mètres linéaires ;

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-079 tel que rédigé FNX Innov en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la réfection de la montée Marier sur une longueur de plus ou moins 2.44 km ;

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-080 tel que rédigé FNX Innov en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la réfection de rue du secteur Domaine-des-Lacs sur une longueur de plus ou moins 2.36 km ;

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-081 tel que rédigé FNX Innov en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la réfection d'un tronçon de la rue du Lac-Croche sur une longueur de plus ou moins 1.96 km ;

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-082 tel que rédigé FNX Innov en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la réfection d'un tronçon de la rue du Lac-Charlebois sur une longueur de plus ou moins 660 mètres linéaires ;

ATTENDU le projet de devis # TP-202407-084 tel que rédigé FNX Innov en collaboration avec le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la reconstruction d'un tronçon de la rue des Massonnais sur une longueur de plus ou moins 450 mètres linéaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les devis précités et mandate la direction générale à procéder aux appels d'offres publics appropriés, en temps et lieu, conformément aux dispositions de la Loi en pareille matière.

9936-08-2024

5. DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI – PROJET CORRIDOR LAC-MASSON – PROGRAMME TAPU. ATTENDU que le 2 juillet 2020, la Ville a reçu du ministère des Transports (MTQ) la confirmation d'une subvention maximale de 508 525\$ pour la réalisation d'une infrastructure de mobilité active entre le secteur de Joli-Bois et le centre de service du village, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* ;

ATTENDU qu'en août 2021, vu l'envergure du projet, la Ville a mandaté un chargé de projet afin d'obtenir le soutien technique requis pour la mise en œuvre du projet ;

ATTENDU qu'en raison de l'emplacement du tracé du sentier projeté, une demande de certificat d'autorisation était requise auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU qu'en raison du fait que le tracé projeté se trouvait sur des terrains privés, diverses servitudes étaient requises de la part des propriétaires de ces terrains permettant que le tracé puisse passer en toute légalité sur des emprises n'appartenant pas à la Ville ;

ATTENDU qu'en septembre 2023, la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réalisation de travaux, mais qu'aucune soumission conforme n'a été reçue ;

ATTENDU qu'en septembre 2023, la Ville a dû mandater des professionnels afin que soit modifiée la proposition initiale de système de gestion des eaux pluviales, et ce, dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation qui était déjà en cours, le tout, à la demande du MELCCFP;

ATTENDU que suite à une demande de report de réalisation des travaux auprès du MTQ, la Ville a été informée, le 1^{er} novembre 2023, que la date limite de réalisation des projets était prolongée au 30 juin 2024;

ATTENDU que suite à un processus d'appel d'offres public tenu au début de l'année 2024, la Ville a adjugé le contrat pour la réalisation des travaux lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2024 ;

ATTENDU que le certificat d'autorisation du MELCCFP a été délivré le 27 mars 2023 ;

ATTENDU que la réunion de démarrage avec l'entrepreneur responsable des travaux a eu lieu le 12 juin 2024 ;

ATTENDU que la Ville a depuis été informée que la personne qu'elle avait mandatée à titre de chargée de projet avait accepté un autre emploi, la rendant indisponible à accompagner la Ville pour la suite du mandat ;

ATTENDU que l'échéancier de réalisation des travaux soumis par l'entrepreneur prévoit qu'ils soient terminés le ou vers le 31 octobre 2024 ;

ATTENDU que la réception définitive des ouvrages ne pourra avoir lieu avant un délai d'un an suivant la date réelle de fin des travaux, soit le ou vers le 31 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de son retard dans la réalisation des travaux d'aménagement d'un sentier interconnexion entre le secteur Joli-Bois et le centre de service du village, en raison des divers impondérables mentionnés en préambule de la présente résolution.

QUE ce conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), le report de la date limite de réalisation des travaux subventionnés par le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains*, au 30 novembre 2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 17 h 35, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

9937-08-2024

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

/jsl

Séance enregistrée en vidéo et en son